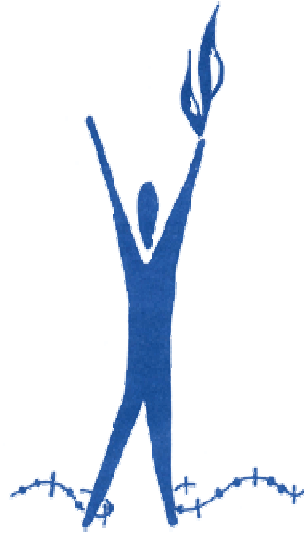


LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

*Agréée par l'ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin d'information de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme
« ITEKA »*

« ITEKA N'IJAMBO »n°16

Semaine du 18 au 24 juillet 2016

TABLE DES MATIERES

Page

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0 .INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1. CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.2. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	4
<i>I.3. VIOLATION DU DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE</i>	7
<i>I.4. TRAFIC DES ETRES HUMAINS</i>	8
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	9
<i>II.1. PHENOMENE DE CADAVRES</i>	9
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	10

SIGLES ET ABBREVIATIONS

CNARED : Conseil National pour le Respect de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et de l'Etat de Droit

ETS : Ecole Technique Secondaire

FAB: Force Armée Burundaise

FPR : Front Patriotique Rwandais

ISCAM : Institut Supérieur des Cadres Militaires

OPJ : Officier de Police Judiciaire

SNR : Service Nationale de Renseignement

UA : Union Africaine

0. INTRODUCTION

Ce bulletin couvre la période allant du 18 au 24 juillet 2016.

Au cours de la période couverte par ce numéro, les allégations majeures de violations des droits de l'Homme parvenues à la Ligue Iteka sont notamment : au moins 3 personnes tuées, 202 personnes arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure et au moins 10 cas de Trafic des êtres humains.

Cette période a été également marquée par des incidents sécuritaires qui ont causé des dégâts humains et matériels.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Une personne tuée en zone urbaine de Bwiza, Mairie de Bujumbura

Le prénommé Vedaste, alias Beda a été tué le 18 juillet 2016, vers 20 heures 30 minutes, à la 5^{ème} Avenue de la zone urbaine de Bwiza en Mairie de Bujumbura. Il a succombé à ses blessures à l'hôpital où il avait été évacué. Les sources sur place indiquent qu'il a été fusillé par deux hommes armés non identifiés. La victime était venue à cet endroit pour rendre visite à une amie.

Une personne tuée en commune Mugina, province de Cibitoke

En date du 20 juillet 2016, Capitoline Ntarwimo, une mère âgée de 50 ans, a été tuée à la machette et ses trois enfants ont été grièvement blessés, sur la colline Kagurutsi, zone de Rubona, en commune Mugina, province de Cibitoke. Des hommes armés soupçonnés d'être des Imbonerakure auraient attaqué cette famille en l'accusant de sorcellerie. Les blessés ont été évacués à l'hôpital de Mabayi.

I.2. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

Un militaire du grade de sous-lieutenant arrêté en commune Gihosha, Mairie de Bujumbura

En date du 22 juillet 2016, le Sous-Lieutenant Eric Ndayishimiye alias Gicu, candidat de la 43^{ème} promotion de l'ISCAM a été arrêté par les agents du SNR et embarqué à bord d'une camionnette double cabines à vitres teintées. Les sources

sur place ont indiqué que la victime se trouvait devant les enceintes de l'hôpital Militaire de Kamenge où elle était venue se faire soigner.

Un ex-FAB arrêté en zone urbaine de Nyakabiga, Mairie de Bujumbura

En date du 20 juillet 2016, des agents du SNR commandés par Mathias Joseph Niyonzima, alias Kazungu, ont arrêté le prénommé Placide Niragira, ex FAB, résidant au quartier Nyakabiga II, en zone urbaine de Nyakabiga. Cet 'ex-FAB arrêté aurait été accusé d'être parmi ceux qui attaquaient les positions policières après les manifestations contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza fortement réprimées par l'armée et la police burundaises. Des témoins proches de la victime ont affirmé que Placide aurait été visé dans le cadre d'un plan qui viserait les anciens FAB en activité ou en retraite. Il aurait été conduit au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura.

Arrestation d'un employé du Journal Iwacu en commune Bugarama, province Bujumbura

En date du 23 juillet 2016, le nommé Jean Bigirimana, ancien employé de la radio Rema FM et actuellement employé du Journal Iwacu, a été arrêté en commune Bugarama, province Bujumbura par des personnes en tenues civiles qui seraient des agents du SNR. Ces derniers l'ont intercepté au moment où il faisait son travail et l'aurait conduit au cachot du commissariat de police en province Muramvya. Ses proches disent ne pas avoir des nouvelles de ce membre de famille.

Cent cinquante personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura.

En date du 18 juillet 2016, la police a arrêté au moins cent cinquante personnes au quartier Kinanira II, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, toutes ces personnes ont été contraintes de rejoindre le bureau de police situé au chef-lieu de ladite zone. Il a fallu l'intervention du chef de quartier pour faciliter la libération de ces personnes détenues mais certaines ont dû payer des rançons pour être libérées.

Quatre personnes arrêtées en province Makamba

En date du 18 juillet 2016, vers 18 heures, 4 hommes, originaires de la commune Vugizo, province Makamba, ont été arrêtés par des policiers en compagnie des Imbonerakure. Les sources sur place indiquent que les victimes

se trouvaient dans un cabaret au moment de leur arrestation. . Ils étaient accusés d'appartenir à une bande de voleurs et ils ont été tabassés, puis ligotés avant d'être embarqués dans un véhicule de police, selon des témoins sur place. La scène se serait déroulée sous la supervision du gouverneur de la province Makamba, M. Gad Niyukuri.

Trois personnes arrêtées en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 20 juillet 2016, trois personnes dont un ex-FAB Théodore Nsengiyumva, élu local, Emmanuel Nibaruta, représentant du MSD dans cette localité et Gérard Nsabimana, un pasteur, tous originaires de la zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, ont été arrêtés par des policiers qui n'avaient aucun mandat d'arrêt. Ils ont été vite transférés au cachot de police en province de Bubanza, jeudi le 21 juillet 2016. Les raisons de ces arrestations n'ont pas été révélées par la police mais des sources sur place ont indiqué que les victimes ont été accusées de faciliter et de participer dans des attaques rebelles.

Une personne arrêtée en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 22 juillet 2016, Evariste Rugerinyange, chef adjoint d'une station de lavage de café à Kinyota, commune Gitaramuka, province Karuzi, s'est vu notifier un autre chef d'accusation par le chef du SNR provincial, celui de collaborer avec les membres du CNARED. Les sources sur place indiquent qu'au moment de son arrestation en date du 13 juillet 2016, il était accusé d'avoir écouté des chansons du FPR à partir de son téléphone mobile.

Au moins une trentaine de personnes détenues dans un container en commune Shombo, province karuzi

En date du 19 juillet 2016, les habitants de la commune Shombo, province Karuzi ont dénoncé la détention de plusieurs personnes dans un conteneur. Ce dernier n'a aucune fenêtre pour aération, l'administrateur de la commune, Madame Espérance Nahimana avait fait savoir que les détenus y avaient été transférés parce que le cachot n'avait plus de porte. Cet administrateur a affirmé, en plus, qu'elle n'avait pas le pouvoir de décaisser de l'argent pour réparer cette porte. Ces détenus ont rejoint le cachot réparé vendredi le 22 juillet 2016.

Des détentions arbitraires en province Rutana

En date du 22 Juillet 2016, le cachot de poste de police de Rutana comptait plusieurs cas de détentions illégales.

En effet, les dossiers des nommés Sylvestre Bizimana âgé de 39 ans , accusé d'assassinat, Pierre Nduwimana âgé de 48 ans, accusé d'escroquerie , Naptalie Ntiranyibagira âgé de 20 ans, accusé d'être irrégulier, Olivier Nibigira âgé de 25 ans, accusé de violences domestiques, Alexis Serehe âgé de 28 ans, accusé de Violences domestiques, Louis Katazokura âgé de 62 ans, accusé de détention de chanvre , Dieudonné Niyonkuru âgé de 17 ans, accusé de V.S et Egide Ndikumagenge âgé de 18 ans, accusé de V.Q avaient déjà été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au Parquet depuis respectivement le 30 juin,08,16, 18,18,19,19 et 19 Juillet 2016. Mais lesdits détenus étaient encore au cachot de poste de police de Rutana, ce qui constitue une violation flagrante de l'article 37 du Code de Procédure pénale qui stipule que« *Dès que l'enquête a établi à l'encontre d'une personne gardée à vue des indices graves et concordants de nature à motiver son inculpation, l'auteur présumé de l'infraction ne peut plus être entendu dans le cadre de la garde à vue à laquelle il doit être mis fin. Il doit être conduit sans délai devant le Procureur de la République qui décide de sa libération ou de son transfert dans un établissement pénitentiaire.* »

I.3. VIOLATION DU DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE

Tous les citoyens devraient être traités équitablement devant la loi. Cependant, on observe des fois le traitement de deux poids, deux mesures. A titre illustratif, des Imbonerakure auraient été relaxés le 18 juillet dans un dossier de détention d'armes illégales en commune Ndava, province Mwaro. Cependant, les rapports précédents ont fait état d'autres citoyens, surtout taxés d'opposants politiques plutôt réprimés très sévèrement, pour une infraction similaire.

Les Trois jeunes Imbonerakure auraient été relaxés alors qu'ils avaient été surpris en flagrant délit de détentions d'armes à feu.

La police du chef-lieu de la commune Ndava avait reçu une information selon laquelle il y avait trois grenades et un fusil qui étaient en circulation entre des Imbonerakure de la zone Buziracanda et il a ainsi fait ses investigations. En date du 15 juillet2016, le chef de ces Imbonerakure, Gilbert Ndayisenga a remis une grenade au chef de poste de police Ndava. Il a expliqué qu'il possédait la grenade depuis 4 jours et qu'il l'avait reçue de son camarade Damien

Ntakarutimana qui, à son tour, a dit qu'il avait la grenade depuis 7 jours et qu'il avait eu peur de la remettre au chef de poste. C'est ainsi que le chef de poste a décidé de mettre les deux personnes et un certain Thaddée Ndabihawenimana, qui faisait partie du groupe, au cachot pour raison d'enquête afin de trouver la chaîne.

L'OPJ a fait le dossier d'urgence et l'a transmis au parquet samedi le 16 juillet 2016. Néanmoins, ces Imbonerakure auraient été relaxés lundi le 18 juillet 2016. La population et la police de Ndava n'ont pas compris pourquoi ces présumés coupables ont été relaxés d'urgence et ont dénoncé cette justice de deux poids, deux mesures.

1.4. TRAFIC DES ETRES HUMAINS

Après un tapage médiatique sur le trafic des jeunes filles vers Oman, le trafic des êtres humains continue au Burundi. Le cas le plus récent s'est passé en province de Rutana où un jeune homme a été attrapé par la population et failli être victime de justice populaire.

En date du 17 juillet 2016, sur la colline Muyombwe, zone Butare, commune Bukemba, province de Rutana, Naftalie Ntiranyibagira âgé de 20 ans, a été arrêté et battu par la population de cette localité l'accusant de faire le recrutement de jeunes de cette colline pour les conduire en Tanzanie. Selon des sources sur place, 10 jeunes gens avaient été déjà recrutés et étaient prêts à se rendre en Tanzanie pour travailler dans des champs de manioc. Ces jeunes recrues étaient : Vianney Munezero, âgé de 16 ans, Joël Sabumukiza, âgé de 18 ans, Yves Irakoze âgé de 18 ans, Gamaliel Bayisabe âgé de 18 ans, Yves Ndizeye âgé de 15 ans, William Nizigiyimana âgé de 17 ans, Léonard Ndayizeye âgé de 15 ans, Emery Ndibanje âgé de 16 ans, Claver Bikorimana âgé de 15 ans et Désiré Hakizimana âgé de 20 ans.

Suite à une intervention policière, le présumé auteur du trafic a été arrêté ainsi que les présumés victimes du trafic. Ils ont été directement conduits au cachot de poste de police de Rutana par le commissaire provincial de Rutana. Après deux jours, les dix jeunes ont été relaxés mais le présumé auteur du trafic humain reste encore au cachot de poste de police.

II.FAITS SECURITAIRES

II.1.PHENOMENES DE CADAVRE

En date du 20 juillet 2016, un corps sans vie a été découvert au quartier Kajaga, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. La victime était emballée dans un sac et n'a pas été identifiée, selon des sources sur place.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Même si les faits parvenus à la Ligue Iteka semblent réduits, on est encore loin de la sérénité. En effet, avec les disparitions forcées, la psychose est loin d'être dissipée car la situation n'est pas rassurante et on ne sait jamais qui peut être la prochaine cible. En définitif, c'est la situation de ni paix, ni guerre qui subsiste toujours.

Pire encore, le dialogue inter Burundais qui est censé mettre fin à la crise et ramener la sérénité connaît plutôt des progrès très mitigés. La situation reste ainsi précaire et les risques d'éventuels rebondissements ne sont pas exclus.

Pour cet effet, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin aux violations des droits humains ;
- De respecter ses engagements internationaux et régionaux protégeant les droits de l'Homme auxquels il a souscrit et ses textes de loi nationaux ;
- D'arrêter les violations de droits de l'Homme commises par les agents de l'Etat et d'en punir les auteurs ;
- De traiter tous les citoyens équitablement quant à l'application de la loi ;
- De faire preuve d'engagement dans le dialogue inter Burundais.

B) A l'UA

- De trouver toutes les stratégies efficaces pour amener le gouvernement Burundais et toutes les autres parties prenantes dans le conflit Burundais à s'engager résolument sur la voie du dialogue ;
- De prendre des mesures fermes pour contraindre le gouvernement Burundais et à cesser les violations des droits humains ;
- De soutenir la médiation en vue d'accélérer le dialogue inter Burundais.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays ;

D) A la Médiation Tanzanienne

- De mener le dialogue inter Burundais de manière inclusive.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence.